**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**BASES EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET EN SCIENCES FONDAMENTALES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 821104U21D2 |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **BASES EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET EN SCIENCES FONDAMENTALES****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**  |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’acquérir les connaissances professionnelles pour des soins infirmiers généraux de base fréquemment sollicités dans la profession ;
* de développer par l’acquisition de ces techniques des comportements qui visent la sécurité, l’asepsie, l’hygiène lors de la réalisation de ces prestations techniques auprès des bénéficiaires de soins,en utilisant une démarche systématique faisant appel aux concepts d’observation liés à la démarche en soins infirmiers ;
* de repérer dans des situations fictives tous les éléments constitutifs de la collecte des données afin d’envisager un plan de soins cohérent ;
* d’inscrire sa pratique dans une dynamique professionnelle en considérant la recherche en soins infirmiers comme une source d’informations indispensable, en vue de faire évoluer la profession ;
* de repérer les aspects urgents d’une situation et de se sensibiliser plus particulièrement aux premiers soins ;
* d’acquérir et de se référer à des connaissances de base relatives à l’anatomie et à la physiologie pour les systèmes nerveux, endocrinien, cardiovasculaire, respiratoire et reproducteur ;
* d’acquérir des connaissances et du vocabulaire préalables à l’étude des différentes pathologies.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**

**En bases en sciences fondamentales**

* expliquer en termes scientifiques :
	+ les processus essentiels simples permettant l’adaptation et le maintien de la santé,
	+ les mécanismes immunologiques et infectieux liés à la bactériologie, à la virologie et à la parasitologie,
	+ les concepts de prévention et de prophylaxie ;
* citer et expliquer les principes d’hygiène et d’asepsie mis en place pour lutter contre la propagation des agents infectieux ;
* déterminer et expliciter l’incidence de la qualité de l’hygiène de vie et de l’environnement sur la santé des individus et des populations ;
* énumérer et expliciter les moyens de prévention à mettre en place pour éviter les infections nosocomiales et les autres risques professionnels ;
* décrire les grandes classes pharmacologiques et leurs usages ;

*au départ d’une situation d’administration d’un médicament et en utilisant les outils adaptés*

* relever les éléments essentiels à extraire et à vérifier ;
* expliciter leur importance, les principes à respecter comme professionnel infirmier en lien avec la responsabilité qui en incombe.
	1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’unité d’enseignement « Bases en sciences fondamentales », code n° 821103U21D2, classée dans l’enseignement secondaire supérieur de transition.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* de récolter, de classer et d’analyser les données en utilisant un modèle d’observation ;
* de proposer, à partir de consignes données, un plan d’action de soins adapté dans le cadre d’une prise en charge globale ;
* d’appliquer des techniques de soins infirmiers généraux de base qui respectent l’environnement du bénéficiaire, les principes d’hygiène, de confort, d’asepsie et de sécurité en se référant au plan de soins proposé ;
* de préparer des solutions thérapeutiques qui mobilisent l’utilisation de calcul de dosage ;
* d’exécuter selon les principes de sécurité, d’hygiène et d’asepsie, une technique de soins relative aux premiers soins d’urgence ;
* de proposer un article issu d’une ressource fiable, dans lequel un travail de recherche scientifique en soins infirmiers met en évidence des données probantes susceptibles d’apporter un éclairage sur la problématique en jeu ;
* de justifier la réalisation d’un soin au regard des résultats de l’étude en soins infirmiers proposée ;
* d’expliciter la structure et le fonctionnement des éléments anatomiques, pour les systèmes nerveux, endocrinien, cardiovasculaire, respiratoire et reproducteur ;
* d’expliciter un processus pathologique fondamental ;
* d’expliciter pour les examens complémentaires courants, les informations attendues, les principes et les éventuelles contre-indications.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau d’organisation et de dextérité : la capacité d’organisation de l’environnement spatial et matériel propre au soin, la maitrise gestuelle ;
* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable,

*en utilisant le vocabulaire adéquat,*

*dans le respect de l'arrêté royal du 18 juin 1990 tel que modifié portant fixation de la liste des prestations techniques de soins infirmiers et de la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l’art infirmier ainsi que des modalités d’exécution relatives à ces prestations et à ces actes et des conditions de qualification auxquelles les praticiens de l’art infirmier doivent répondre et de ses modifications,*

**4.1. Soins infirmiers généraux**

*au départ de situations fictives,*

* d’examiner des plans de soins afin d’en retirer les prestations infirmières à effectuer ;
* de rédiger ou de compléter des plans de soins en fonctions des données récoltées ;
* d’envisager les soins infirmiers généraux comme étant un élément essentiel de la planification, intégrée à la démarche en soins infirmiers ;
* d’acquérir dans le cadre des soins infirmiers de base, les notions qui fondent la sécurité du bénéficiaire de soins : l’asepsie, l’antisepsie, la désinfection, la sécurité thérapeutique, … ;
* de définir les notions de dosages et les concentrations liées à l’administration de traitements garantissant la sécurité du bénéficiaire de soins ; en sollicitant le système métrique, la règle de trois, la simplification de fraction, les opérations simples par calculs écrits et les pourcentages ;
* de formaliser par écrit les étapes essentielles des procédures pour les soins infirmiers généraux envisagés ;

pour les soins infirmiers suivants :

* Hygiène de l’infirmier et sécurité physique du bénéficiaire de soins :
* mesures de prévention des infections, y compris les manipulations aseptiques de base et utilisation des gants stériles,
* pansement aseptique sec,
* pansement avec application de pommade,
* pansement avec application de tulle,
* prélèvements de plaies,
* placement des bandes de contention, bandages ;
* Système respiratoire et circulatoire :
* aérosolthérapie,
* administration d’oxygène,
* mise en place d’une sonde à oxygène,
* humidification et surveillance,
* instillation nasale,
* surveillance de la perfusion,
* enlèvement du cathéter périphérique,
* placement de bas de contention,
* prélèvement d’expectorations ;
* Système digestif et urinaire :
* soins d’hygiène chez le bénéficiaire de soins porteur d’une stomie cicatrisée,
* administration d’un suppositoire et d’un lavement évacuateur,
* enlèvement manuel de fécalome,
* prélèvement des urines par voie naturelle, retrait de la sonde vésicale ;
* Peau et organes des sens :
* soins d’hygiène spécifiques préparatoires à un examen ou à un traitement,
* préparation du bénéficiaire de soins à l’anesthésie et à une intervention chirurgicale (chambre, soins d’hygiène spécifiques,…),
* toilette mortuaire ;
* Sommeil et repos :
* surveillance de la qualité de sommeil,
* installation du bénéficiaire de soins pour le repos ;
* Aide à l’établissement du diagnostic :
* examen qualitatif et semi-quantitatif des urines et des selles au moyen de techniques stériles ou non stériles simples pour lesquelles une formation spécifique n’est pas exigée, en présence du bénéficiaire de soins et sous contrôle d’un laboratoire agréé de biologie clinique (y compris tigettes et comprimés) ;
* Traitement :
* administration de médicaments,
	+ - * voie sous-cutanée,
			* hypodermoclyse pour apport hydrique (avec aiguille épicrânienne ou cathéter),
			* voie intramusculaire,
			* voie vaginale.

**4.2. Pratique de soins infirmiers généraux**

*lors de mises en situations fictives mobilisant les soins infirmiers généraux repris dans les activités d’enseignement de « soins infirmiers généraux »*,

*dans le respect des principes de sécurité, d’hygiène et de confort, dans le cadre d’une approche globale du bénéficiaire de soins,*

* d’acquérir et d’appliquer les gestes professionnels liés aux soins infirmiers dans le respect des principes de confort, sécurité, hygiène et asepsie sur base de procédures de soins ;
* de planifier ses interventions dans le cadre d’un plan d’action de soins ;
* de calculer les dosages et les concentrations liés à l’administration de traitement garantissant la sécurité du bénéficiaire de soins ;
* de mettre en œuvre à son niveau les principes de sécurité thérapeutique, par exemple lors de l’administration des médicaments per os, de la réalisation d’injection, de la réfection de pansements, de l’administration d’oxygène et d’aérosols, ….

**4.3. Premiers soins d’urgence**

* d’établir un bilan de la situation (risque de sur accident,…) en se situant dans les limites de son intervention ;
* d’établir un bilan de l’état de la personne (ex : V.E.S. (voir, entendre, sentir),…) afin d’évaluer la gravité d’une situation de premiers soins d’urgence ;
* de définir les priorités des mesures à prendre ;
* de proposer et de justifier les attitudes et les actions immédiates à adopter pour les premiers soins d’urgence ;
* d’effectuer, selon les principes de sécurité, d'hygiène et/ou d'asepsie, les premiers soins d'urgence adaptés à la situation, en ce compris la réanimation cardio-pulmonaire avec des moyens non-invasifs.

**4.4. Démarche en soins infirmiers : données probantes**

*en référence à des articles scientifiques rédigés en langue française,*

* de définir la notion de données probantes ;
* d’identifier des travaux fiables de recherche en soins infirmiers ;
* d’en extraire des données probantes ;
* d’identifier les étapes et les méthodes de recherche scientifique propres aux soins infirmiers ;
* de repérer les étapes de la démarche scientifique dans une étude où les résultats mettent en évidence des données probantes.

**4.5. Anatomie : mécanismes physiologiques**

* décrire du point de vue anatomique et physiologique les systèmes nerveux, endocrinien, cardiovasculaire, respiratoire et reproducteur ;
* d’identifier les différents tissus et les évènements physiologiques particuliers en relation avec les systèmes envisagés.

**4.6. Pathologie générale**

* de décrire les processus pathologiques fondamentaux suivants : adaptations tissulaires à l’agression (hypertrophie, hyperplasie, atrophie, métaplasie), la nécrose*,* les œdèmes, la réaction inflammatoire (y compris granulomateuse), la réparation et la cicatrisation, les atteintes à la circulation sanguine (thromboses, hémorragie, embolie)*,* la tumorigénèse ;
* dans une perspective de collaboration entre l’infirmier et le médecin, de repérer les étapes du déroulement d’une consultation clinique type et de répertorier les examens complémentaires courants (informations attendues, principes et éventuelles contre-indications) ;
* de déterminer les signes et symptômes courants témoignant d’un dysfonctionnement de l’organisme ;
* de définir les termes : étiologie, facteurs de risque, facteurs protecteurs, pathogenèse, séméiologie, pronostic, complications, évolution, diagnostic médical ;
* d’utiliser les principaux affixes et racines pour construire ou définir des mots médicaux courants.
1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les cours de pratique professionnelle, il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant pour le cours de « Soins infirmiers généraux », un enseignant ou un expert pour les autres cours.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | Classement | Code U | Nombre de périodes |
| Soins infirmiers généraux | CT | B | 58 |
| Pratique de soins infirmiers généraux | PP | T | 50 |
| Premiers soins d’urgence | PP | T | 18 |
| Démarche en soins infirmiers : données probantes | CT | B | 16 |
| Anatomie : mécanismes physiologiques | CT | B | 34 |
| Pathologie générale | CT | B | 20 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 49 |
| Total des périodes |  | **245** |